



ACCÈS A LA HORS CLASSE DES PROFESSEURS CERTIFIÉS, DE LYCÉE PROFESSIONNEL, D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE ET DES CONSEILLERS PRINCIPAUX D'ÉDUCATION

*Estimez votre barème :
colonne A*

ELEMENTS DU BAREME

A

A) NOTATION			
1° - Note sur 100 au 31.08.2014 <ul style="list-style-type: none"> • Note pédagogique + Note administrative • Note sur 20 X5 pour les CPE <i>Si la note pédagogique est vieille de + de 5 ans et < à la note moyenne de l'échelon actuel, il sera alors attribué : la note pédagogique moyenne de l'échelon</i>	Note pédagogique : / 60 Note administrative : / 40		
B) PARCOURS DE CARRIERE - Echelons			
Echelons			
1° - Si l'échelon acquis au 31.08.2015 est le 11 ^{ème} échelon			
<ul style="list-style-type: none"> ☞ agent au 11^{ème} échelon ----- ☞ ancienneté dans le 11^{ème} : 5 points/an ----- Mode d'accès au 11 ^{ème} : <ul style="list-style-type: none"> ☞ au Grand Choix ou au Choix----- 	40 points Sans limitation		
Mode d'accès au 11 ^{ème} : <ul style="list-style-type: none"> ☞ au Grand Choix ou au Choix----- 	5 points		
2° - Si l'échelon acquis au 31.08.2015 est le :			
<ul style="list-style-type: none"> ☞ 10^{ème} échelon ----- <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mode d'accès au 10^{ème} : ▪ au Grand Choix ----- ☞ 9^{ème} échelon ----- ☞ 8^{ème} échelon ----- ☞ 7^{ème} échelon ----- 	30 points 5 points 15 points 10 points 5 points		
C) PARCOURS PROFESSIONNEL			
Établissement prioritaire (20 points maxi)			
1° - Exercice en établissement prioritaire (ZEP / Ville / RSS / REP) : <ul style="list-style-type: none"> ☞ 5 à 10 ans d'ancienneté dans le poste (au 01/09/2014) ☞ Plus de 10 ans d'ancienneté dans le poste..... ☞ REP + 	5 points 10 points + 5 points		
Démarche de promotion			
2° - Etre : <ul style="list-style-type: none"> ☞ Bi-admissible 	5 points		
C) INVESTISSEMENT PROFESSIONNEL			
1° - Avis éventuel du Recteur seulement	Exceptionnel : 250 points 2 niveaux		
2° - Avis d'ensemble des corps d'inspection	Avis IPR ou IEN :		
Eléments pris en compte : <ul style="list-style-type: none"> • Activités professionnelles/Fonctions spécifiques • Richesse et diversité des parcours • Formations et compétences/Titres et diplômes et mode d'accès dans le corps 	Favorable	Oui / Non	
	Défavorable	Oui / Non	
3° - Avis du chef d'établissement	2 niveaux		
Elément pris en compte : <ul style="list-style-type: none"> • Degré d'implication dans la vie de l'établissement 	Favorable	Oui / Non	
	Défavorable	Oui / Non	
En cas d'égalité de barème, la note pédagogique (note administrative pour les CPE), puis la date de naissance départageront les candidats			
		TOTAL	